logo bis.jpg

**VIDE GRENIER DE DANUBE**

**FICHE D’INSCRIPTION – VIDE GRENIER DU SAMEDI 23 JUIN 2018**

Nom : …………………………………………………………………………………………… Prénom : ………………………………………………………....

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

CP : 75019 Ville : PARIS Tél :………………………………………………… Portable : …………………………………………………………………

Date d’inscription : …………………………………………………………. Email :………………………………………………..@.............................................

Particulier : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Je soussigné(e) …………………………………………………. demande l’autorisation d’exercer l’activité d’exposant pour la journée du samedi 23 juin 2018. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m’engage à m’y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d’identité, ainsi que le paiement de ma réservation auprès de l’association Danube Social et Culturel.

Fait à Paris Le……………………………… Signature :

|  |  |
| --- | --- |
| Cadre Réservé au Centre Social et Culturel Danube | |
| Information Saisie le : |  |
| Reçu de paiement N° : |  |
| Emplacement du Stand (Voir Plan) |  |

** Règlement du Vide Grenier** en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

*Article 1* : L’association Danube Social et Culturel est organisateur du vide grenier se tenant dans les rues Francis Ponge, Général Brunet, Sérurier et David d’Angers du 19°arrondissement de Paris le samedi 23 juin 2018 de 8h à 18h. L’accueil des exposants débute à 7 h.

*Article 2* : Les emplacements des stands sont attribués par ordre chronologique d’inscription. L’exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

*Article 3* : Dès son arrivée, l’exposant s’installera à l’emplacement qui lui a été attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du

vide-grenier.

*Article 4* : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L’organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

*Article 5*: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L’organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L’exposant s’engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, …).

*Article 6* : Marchandises autorisées : Seuls les objets mobiliers personnels usagés et les objets mobiliers acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou qui en font commerces sont autorisées, pâtisseries, confiseries et produits alimentaires ne sont pas admis dans la manifestation.

Marchandises prohibées : Aucun commerce d’objets neufs, vêtements neufs, vêtements anciens, non présentés sur cintres, tissus, chaussures, animaux vivants, pièces détachées de véhicules de moteur.

*Article 7* : L’exposant devra tenir son stand de façon à ne pas dépasser son emplacement, faire un effort sur la présentation de son stand (les objets les moins volumineux ne devant pas être exposés à même le sol), conserver l’emplacement propre pendant et jusqu’à la fin de la manifestation.

*Article 8*: Les places non occupées après 10h30 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement réattribuées à d’autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l’organisateur à titre d’indemnité. En cas, d’impossibilité, l’exposant devra en aviser l’organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l’organisateur à titre d’indemnités.

*Article 9* : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée et à la fin de la journée. L’exposant s’engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d’une amende délivrée par les autorités compétentes.

*Article 10* : La présence à cette journée implique l’acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette règlementation sera priée de quitter les lieux, sans qu’elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Je soussigné (e), ……………………………………………………………………… déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m’engage à m’y conformer.

Signature (Précédé de la mention : « lu et approuvé ») :